

Admissions au CHR§

Depuis l'automne 2010, toutes les admissions en CHR§ dans chaque département sont gérées par une plateforme départementale : **le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)**.

Le SIAO a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, de contribuer à la mise en place d'observatoires locaux.

Les demandes d'admissions en centre d'hébergement et de réinsertion sociale sont faites à la plateforme par le biais d'un formulaire de demande rempli conjointement par les personnes et un intervenant social (référent social). Après examen des demandes, les personnes, familles sont orientées vers les structures les plus adaptées.

Le SIAO de Loire Atlantique est géré par l'association « Maison de la Veille Sociale 44 »